

lieux réalisé en amont et les engagements des partenaires portant sur :

- les Travaux d'Intérêt Généraux (TIG), les stages, les transactions-réparations (jours amendes), les mesures de travail non rémunérés, les mesures de réparation pénales pour les mineurs et cela, sur la base de l'état des lieux réalisé en amont et les engagements des partenaires. Seront également recherchés des partenariats avec les établissements privés de service public (ex. : transporteurs).
- le Dispositif « Réussir sa sortie » de jeunes Valdorgiens de 16 à 25 ans suivis au sein de la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis par un conseiller référent qui prépare leur sortie (formation, mise à l'emploi) et leur aménagement de peine afin d'éviter toute « sortie sèche ». Deux postes sont financés (à hauteur de 0.5 ETP chacun) au sein de la Mission Locale du Val d'Orge et de celle des Trois Vallées.
- L'accueil de personnes sortant de prison, éloignées de l'emploi, au sein de chantiers d'insertion avec un accompagnement social complémentaire (savoir être en collectivité et plus particulièrement en entreprise, hébergement, santé, difficultés judiciaires,...). Dans ce cadre, des pistes de partenariat sont à engager avec la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis dans le domaine des espaces verts notamment (mise à disposition de matériel...).
- A terme, prévoir des actions en direction des auteurs de violences faites aux femmes en lien avec la future instance de type CISPD et le réseau d'acteurs locaux dédié à cette problématique.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'accueil de TIG au sein des communes ▪ Nombre de personnes accompagnées par les coordinateurs Justice ▪ Nombre de mesures rompues et cause de l'arrêt ▪ Nombre de personnes ayant participé à un chantier d'insertion ▪ Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une mise à l'emploi ou en formation après un accompagnement de la Mission Locale ou d'un autre partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structuration et pilotage indispensable de l'accueil de TIGistes au sein des communes. ▪ L'encadrement des TIGistes demande un certain effort, notamment dans l'attention portée à faire respecter les règles d'assiduité et de respect du monde du travail (politesse, prévenir d'un retard ou d'une absence...).

Moyens et budgets prévisionnels

En cours d'élaboration.

Financement

- Droit commun** : FIPD, Ministères de la Justice (PJJ) et de la Santé (ARS).
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville.

AXE N°1 : Fédérer les acteurs de la prévention et de la sécurité

Action n°23 : Engager la création d'une instance de type CISPD

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville, Communes, Etat, Conseil Départemental
Partenaire(s) associé(s)	Préfecture, PJJ, SPIP, DDCS, Procureur de la République, Police Nationale, Prévention spécialisée, MDS, Bailleurs, syndicats, services sociaux
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les acteurs de l'ordre public sont confrontés à de multiples évolutions : banalisation des incivilités et des nuisances, multiplicité des dégradations, précocité de la petite délinquance, nouvelle criminalité liée aux technologies... Appréhender l'ensemble des missions et les niveaux d'intervention de chaque institution se révèle complexe, principalement en raison de l'enchevêtrement des problématiques et la multiplicité des missions publiques relatives à la Sûreté, la Sécurité, la Médiation, la Prévention, le suivi judiciaire...

S'assurer de la bonne compréhension des différences que recouvrent ces termes mitoyens, pour les élus siégeant au comité de pilotage du Contrat de ville comme les habitants aux Conseils Citoyens, demande un effort de pédagogie, de clarté, afin que leurs sens soient bien partagés par chacun.

Par ailleurs, **l'absence d'instance partenariale est un frein pour les acteurs appelés à travailler ensemble : s'il existe des collaborations, celles-ci ne profitent pas toujours d'une fréquence suffisante et durable pour faire évoluer les pratiques et améliorer l'efficacité des réponses mises en œuvre.**

Il est de toute évidence nécessaire de créer une instance des partenaires, comme un CISPD. **Bien que la superposition avec la géographie prioritaire de la Politique de la Ville des circonscriptions de Police, de Gendarmerie, des territoires d'intervention d'autres institutions, ne soit pas directement possible, les modalités de rapprochement sont à décider au titre du Contrat de Ville.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer une instance des partenaires consacrée à la Sûreté, la Sécurité et la Prévention. ▪ Réunir l'ensemble des acteurs pour réaliser un programme d'actions spécifiques aux quartiers de la Politique de la Ville. ▪ Mettre en place des cellules individualisées 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Clarifier les missions de chaque partenaire, leur champ d'intervention et leurs limites de compétences. ▪ Favoriser les synergies opérationnelles des acteurs par le partage d'une même programmation

Modalités opératoires

⇒ **Créer un CISPD (ou simili) à l'échelle du Contrat de Ville.**

Les outils existants (ex : cellules de veille), les actions actuellement en œuvre (ex : accueil de T.I.G) et les moyens engagés par chaque partenaire, notamment humains, **seront préalablement recensés.**

Les premiers chantiers de cette instance devront répondre à trois exigences essentielles :

- **clarifier les missions de chaque partenaire**, dans ses prérogatives principales et connexes, et tout autant ses « limites de compétences », mettant en exergue les complémentarités et les collaborations nécessaires, tout en veillant à éviter les effets de substitutions inopportunes ou de doublons.
- **proposer un programme d'actions partagées**, associant chaque maître d'ouvrage et ses partenaires aux champs d'intervention suivant : la prévention des incivilités et la lutte contre les nuisances, la médiation, la prévention spécialisée, la prévention situationnelle, la sécurité, la sûreté, le suivi judiciaire et la réinsertion, la prévention de la récidive.

- **définir les indicateurs d'évaluation** de la politique générale engagée au moyen de cette programmation
- ⇒ **Créer des cellules individualisées** de prévention de la délinquance au sein de chaque commune.
Le secrétariat de ces cellules sera assuré par le coordonnateur du CISPD.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Délais de création et de lancement du CISPD. ▪ Nombre de partenaires et réseau de compétences réunis. ▪ indicateurs témoins de l'impact des actions, selon la programmation. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Structurer différents comités techniques par thématique pour ancrer les ordres du jour dans les dimensions les plus opérationnelles.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains :

Coordinateur du CISPD = 40 000 euros / an.

Référent CISPD au sein de chaque quartier : 5x ½ temps = 85 000 euros / an

Financement

Droit commun :

- Financement Etat (50%), Conseil général (20 à 30%) d'un poste de coordinateur.
- Financement Conseil Régional pour des actions de prévention.
- FIPD.

Crédits spécifiques :

- Financement d'un diagnostic local au titre du FIPD (80%).
- Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

AXE N°2 : Prévenir les violences

Action n°24 : Mieux prévenir les violences au collège

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	Collectivités, Education Nationale, associations prestataires
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La multiplication des incidents dans et aux abords des collèges inquiète la communauté éducative et pose la question de l'efficacité des politiques publiques en matière de prévention des violences à l'école.

Si les faits les plus graves sont largement couverts par les médias, d'autres violences sont elles moins visibles mais quotidiennes : « pression », harcèlement et mise à l'index de boucs émissaires, racket... Ces violences sont peu traitées spécifiquement bien qu'elles entraînent des souffrances psychologiques importantes et altèrent considérablement les conditions d'apprentissage des jeunes qui en sont victimes. Les comportements assimilés au harcèlement dont sont victimes les plus jeunes ont des conséquences directes sur les problématiques récurrentes de l'enfance en danger : ces victimes « boucs émissaires » présentent quatre fois plus de risques de suicide. Ces situations expliquent par ailleurs une part de l'absentéisme scolaire motivé par « la peur de l'école ».

40% des incidents recensés dans les collèges se déroulent dans 10% seulement des établissements, le plus souvent ceux situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (source DIV 2012).

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les faits de violence au collège. ▪ Etablir un programme éducatif de prévention inscrit dans la durée. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire le sentiment d'insécurité des élèves. ▪ Sanctuariser les abords des établissements.

Modalités opératoires

Construire une véritable politique éducative de prévention des violences en milieu scolaire doit être une priorité des orientations du CISPD, au croisement des thématiques « Education Citoyenneté » et « Prévention de la délinquance ». A cette fin, les partenaires proposent un programme d'animations pour « mettre des mots sur les violences » : les thèmes abordés seront, entre autres exemples, « les boucs émissaires », « le sexisme », « la loi du silence »...etc. suivant des principes directeurs d'intervention...

1. Intervenir sans essaimage en concentrant des moyens d'expérimentation sur quelques établissements.

L'adhésion de l'encadrement et des équipes pédagogiques aux objectifs de l'action est une dimension essentielle à sa réussite. Une phase initiale consacrée à un collège par quartier sert de « période d'essai » pour vérifier l'efficacité des modalités de mise en œuvre, ajuster les moyens délégués le cas échéant, pour ainsi s'assurer des meilleures conditions de réalisation avant de proposer le développement du dispositif sur l'ensemble des collèges.

2. Intervenir souvent afin d'inscrire les animations proposées dans une continuité pédagogique.

Il faut agir au plus tôt et surtout fréquemment : ce n'est pas en proposant une animation de temps en temps qu'il sera possible d'obtenir des évolutions sensibles sur le plan comportemental. C'est au contraire en multipliant les occasions de "mettre des mots sur les violences" qu'il est possible (expérimentations au Canada) de marquer durablement les consciences des plus jeunes. La sélection d'intervenants associatifs professionnalisés en charge des animations sera produite par les partenaires siégeant au comité technique.

3. Intervenir auprès des plus jeunes.

Il est préconisé de concentrer des moyens d'actions au bénéfice de classes de 6^{ème}. Ce choix se justifie par le fait que les 6èmes sont les plus jeunes de la cour de récréation et ne sont donc pas dominants dans l'ensemble de la communauté des élèves. Au contraire, étant les plus petits, ils subissent incontestablement plus de violences qu'ils n'en produisent.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<p>Une action « type » peut proposer comme fil conducteur et comme indicateurs d'évaluation de comparer les comportements des élèves (nombre d'incidents recensés) actuellement en classe de 3^{ème} et les comportements des élèves actuellement en classe de 6^{ème}, lorsque ceux-ci seront parvenus en 3^{ème}.</p> <p>Il s'agit donc de décider d'une « génération test » qui profitera d'un projet global de prévention, en année n, et pour les trois années suivantes. Il sera ainsi possible d'évaluer d'année en année les évolutions et l'impact du programme d'actions proposé.</p>	<p>Depuis la suppression du logiciel SIGNA au sein des établissements, le recensement des faits de violences est parcellaire et inégalement produit : il est nécessaire d'harmoniser les modalités d'observation.</p>

Moyens et budgets prévisionnels

Selon la programmation, le nombre d'établissements concernés et les coûts de prestation.

Financement

- Droit commun** : Education Nationale, ...
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville.

AXE N°2 : Prévenir les violences

Action n°25 : Sensibiliser et prévenir les violences faites aux femmes

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville/MJD, Communes, Conseil Départemental
Partenaire(s) associé(s)	CCAS, MDS, CIDFF, Commissariats de police, Comité Femmes Solidaires de Sainte-Geneviève-des-Bois, Paroles de Femmes, Déléguée départementale aux droits des femmes,...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les données chiffrées montrent l'ampleur et la gravité du phénomène :

- **une femme sur dix est victime de violences conjugales et tous les deux jours et demie, une femme meurt sous les coups de son compagnon,**
- **86 000 femmes sont victimes chaque année de viols, tentatives de viols ou d'autres agressions sexuelles,**
- **seulement 20% des victimes se déplacent à la police ou à la gendarmerie.**

De même, selon une enquête menée par le Ministère des transports en 2014, 85% des femmes qui utilisent le réseau de transport parisien pensent qu'elles ne recevraient aucune aide en cas d'agression dans les transports en commun.

Différents dispositifs ont été déployés pour améliorer la connaissance et la prise en charge des victimes : intervenants sociaux et/ou psychologues en commissariat et en unité de gendarmerie, brigades de protection de la famille, référents pour les femmes victimes de violences au sein du couple, magistrat du parquet référent, bureaux d'aide aux victimes au sein des tribunaux de grande instance, permanences d'associations, ...

Toutefois, si de nombreuses actions sont menées, **ce fléau reste une réalité qui touche toutes les catégories sociales, tous les âges et tous les territoires.**

Outre la nécessité d'une animation et d'une coordination énergique et homogène des acteurs sur le territoire, **la formation des professionnels et la sensibilisation large du public sont unanimement reconnus comme les plus indispensables pour améliorer la lutte contre les violences faites aux femmes.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Création de liens entre professionnels d'un même territoire, constitution d'un réseau d'acteurs locaux. ▪ Améliorer la connaissance des dispositifs locaux de prise en charge des différents publics (victimes, auteurs, enfants exposés). ▪ Sensibiliser et former les agents des collectivités (CAVO, Communes). ▪ Sensibiliser les populations. ▪ Développer des outils adaptés. ▪ Améliorer la sécurité des femmes dans les espaces publics. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'accueil et la prise en charge des femmes victimes de violences. ▪ Permettre en tout point du territoire une prise en charge globale et de qualité des femmes victimes et de leurs enfants. ▪ Améliorer le taux de révélations des violences auprès des services concernés. ▪ Fédérer les acteurs et la mise en synergie des moyens d'intervention. ▪ Actions de sensibilisation du public. ▪ Diminuer le sentiment d'insécurité au quotidien.

Modalités opératoires

- **Constituer un réseau de partenaires afin de mettre en place une coordination locale de proximité sur le territoire.**
Ce réseau aura pour mission d'échanger sur les pratiques, partager des informations sur les dispositifs et les évolutions législatives (4^{ème} plan de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes et ses déclinaisons départementales), concevoir des outils d'information et de prévention, des actions transversales, développer des partenariats. Ce réseau aura également vocation à participer à l'élaboration d'un **observatoire local** afin de recenser les diverses formes de violences et les réponses apportées.
Ce réseau sera en lien étroit avec la coordination Départementale pilotée par le Parquet.
- **Mettre en place des actions de formation en direction des agents des collectivités** pouvant s'élargir à des acteurs associatifs.
- **Mieux informer les acteurs locaux sur le dispositif d'alerte en faveur des femmes en très grand danger** mis en place à l'échelle départementale.
- **Organiser des actions de sensibilisation et d'information en direction du public**, notamment à l'occasion de la journée internationale des droits de la femme, d'actions transversales.
- **Développer les « marches exploratoires » des femmes** afin de les rendre actrice de leur propre sécurité, accroître leur participation citoyenne et favoriser l'appropriation de l'espace public.
- Développer un partenariat avec les transporteurs afin de **prévenir les violences et les comportements sexistes dans les transports en commun.**
- Mobilisation de la future instance de type CISPD, notamment au sujet des violences au sein de l'espace public.
- Formaliser la lutte contre les violences faites aux femmes dans le cadre du futur plan d'actions pour l'Egalité entre les femmes et les hommes.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires mobilisés et impliqués ▪ Nombre de réunions de la coordination locale ▪ Nombre d'agents formés ▪ Nombre de participants aux actions de sensibilisation (par âge, par sexe, résidents des quartiers en Politique de la Ville) ▪ Moyens mobilisés 	Turn-over des agents au sein des collectivités.

Moyens et budgets prévisionnels

Budget : 30 000€ / an pour les sessions de formation, 5 000 € pour développer des outils de communication.

Financement

- Droit commun** : Conseil Départemental, Conseil Régional, FIPD.
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville.

PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET ACCES AUX DROITS	TT-D
---	-------------

AXE N°3 : Renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches administratives

Action n°26 : Lutter contre le non-recours aux droits

Pilote	CAVO - Service de la Politique de la Ville, Maison de la Justice et du Droit
Partenaire(s) associé(s)	Communes, CCAS, MDS, CPAM, CRAMIF, CAF, Centres sociaux, CRPVE, CDAD, Nouvelles Voies, CIDFF, AGE, UFC, Défenseur des droits,...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Faisant initialement référence à toute personne éligible à une prestation sociale, qui – en tout état de cause – ne la perçoit pas, l'approche du non-recours s'élargit aujourd'hui à une diversité de domaines d'interventions, en termes d'accès à la santé, aux transports, aux loisirs, au logement, à la justice... **Les situations de non-recours accroissent les phénomènes de paupérisation et d'exclusion, révèlent des inégalités sociales et la perception parfois stigmatisante de l'accès aux droits, en même temps qu'elles interrogent l'effectivité et la pertinence de l'offre publique.**

Le phénomène du non-recours aux droits fondamentaux a pris des proportions inquiétantes. Pour des raisons diverses, comme l'absence d'information, la complexité administrative, la méfiance à l'égard de l'institution, la disparition de l'accueil humain au profit de serveurs vocaux et d'outils informatiques parfois inaccessibles ou même la perte de la conviction d'avoir des droits, un grand nombre de personnes ne demandent rien et ne bénéficient pas des droits auxquels elles peuvent légitimement prétendre. **Ce phénomène est particulièrement prégnant au sein des quartiers identifiés comme prioritaires par la Politique de la Ville.**

L'expérience montre que ces non-recours peuvent être mesurés et surtout affinés en tenant compte de multiples explications : non-connaissance par manque d'information, non demande par refus ou par retrait, non réception par abandon, rejet, inattention ou par dysfonctionnement. L'amélioration de l'accès aux droits constitue donc un levier essentiel pour réduire les inégalités et prévenir les ruptures dans la vie des personnes qui connaissent des difficultés.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer l'accès aux droits fondamentaux des publics issus principalement des quartiers prioritaires. ▪ Réduire les inégalités. ▪ Contribuer à la lutte contre les discriminations. ▪ Relayer les campagnes de prévention contre les violences conjugales et infra-familiales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Diminution du nombre de personnes exclues de leurs droits.

Modalités opératoires

- Participer au repérage des personnes en difficulté et à leur accompagnement vers l'ouverture de leurs droits.
- Favoriser tous moyens de rapprochement des publics visés : permanences itinérantes de proximité au sein des quartiers.
- Renforcer le partenariat entre la Justice et les collectivités locales par le développement de pérennisation de permanences de proximité.
- Cibler des actions de communication en direction des personnes faisant le moins valoir leurs droits.
- Elaborer et suivre des indicateurs de non-recours aux droits, intégrant une approche sexuée.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de permanences au sein des quartiers.
- Nombre de personnes sensibilisées.
- Nombre de réunions partenariales dédiées à cette problématique et nombre de partenaires mobilisés.
- Tableaux de bord à élaborer par les partenaires

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains : chef de projet du service Politique de la Ville de la CAVO, partenaires.
Moyens matériels : supports de communication.

AXE N°3 : Renforcer l'accès aux droits et simplifier les démarches administratives

Action n°27 : Consolider les dispositifs et les réseaux d'acteurs

Pilote	CAVO - Service Politique de la Ville, MJD
Partenaire(s) associé(s)	MDS, CCAS, centres sociaux, associations d'informations juridiques, d'accès aux droits, d'accompagnement de publics fragiles, ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

- Des réunions de coordination existent, mais sont d'une part le plus souvent bilatérales et/ou thématiques, sectorielles et d'autre part pour une majorité d'entre elles, ne concernent que les directions.
- Les usagers, par méconnaissance des dispositifs, sollicitent parfois plusieurs acteurs pour demander une aide, un accompagnement, ce qui génère une déperdition d'énergie et le risque d'abandon de l'utilisateur.
- Formulation d'une attente forte de la part des partenaires de pouvoir coordonner leurs actions, mieux connaître les dispositifs mis en place par chacun et mener une réflexion partagée sur les problématiques d'accès aux droits repérées.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer l'information des partenaires et in fine des usagers, en s'appuyant sur la Maison de Justice et du Droit comme pôle ressources et espace de rencontres et d'échanges. ▪ Faciliter les actions de formation collectives 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la prise en charge des publics. ▪ Fédérer les acteurs locaux afin de favoriser la complémentarité des actions de l'ensemble des partenaires. ▪ Identifier des besoins non couverts.

Modalités opératoires

- Définir une programmation annuelle de sessions d'informations, voire de formations, sur les dispositifs et les évolutions législatives par thématiques.
- Réactualiser le répertoire dynamique des acteurs afin de faciliter l'identification des ressources propres à chaque secteur.
- Relayer les campagnes locales, départementales et nationales (ex : prévention des violences conjugales, intra-familiales, ...).

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectivité de la participation de chaque acteur aux réunions envisagées (fréquence à définir) ▪ Evaluation qualitative. ▪ Mise en place d'actions transversales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Donner écho aux besoins non couverts identifiés.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains : pour organiser les réunions et pour animer les réunions et leur suivi.
Moyens matériels : salle de réunion, outils bureautiques.

Habitat et Cadre de vie

- ✓ **Accès et maintien dans le logement pour un équilibre sociodémographique au sein des quartiers**
- ✓ **Veiller, prévenir et améliorer la situation du parc d'habitat social et privé**
- ✓ **Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics**

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°1 : Accès et maintien dans le logement pour un équilibre sociodémographique

Action n°28 : Améliorer la connaissance des dynamiques d'occupation du parc d'habitat social

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Habitat
Partenaire(s) associé(s)	Communes, Bailleurs, AORIF, DDCS, Collecteurs 1%, Conseil Départemental
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le Val d'Orge compte près de 25% de logements sociaux qui se caractérisent par un parc majoritairement ancien (43% des logements datent des années 1960 et 1970), à **loyers très bas** (60% du parc HLM est constitué de HLMO et PLA) et **localisés pour un quart environ au sein des anciens périmètres CUCS et ZUS.**

Le **niveau de revenus des locataires est modeste** (plus de la moitié ont des ressources inférieures à 60% des plafonds de ressources). Que ce soit à l'échelle de l'agglomération ou au sein des communes de Sainte-Geneviève, Brétigny, Saint-Michel, Fleury et même de Morsang (quartiers en veille active), le revenu médian est inférieur aux moyennes départementales et régionales. La commune de Fleury-Mérogis est particulièrement concernée avec une proportion très importante de logements sociaux (79.64% au sens loi SRU)) et un revenu fiscal médian des ménages très inférieur (17 832€/unité de consommation contre 22 909€ dans le Département de l'Essonne).

La présence de 21 bailleurs et 6 associations gestionnaires sur le parc social nécessite de développer un partenariat étroit avec ces organismes et avec l'ensemble des réservataires. C'est ainsi que l'agglomération collabore avec l'AORIF depuis 2011 dans le cadre d'un dispositif territorial auquel adhèrent 15 des 27 organismes implantés sur le territoire. Une première étude a permis d'identifier plusieurs zones de fragilisation du parc social dans le cadre d'une réflexion sur l'exonération du Sur Loyer de Solidarité, à partir des données d'occupation sociale fournies par les bailleurs à l'échelle de leurs résidences.

Toutefois, pour pouvoir mobiliser les différents réservataires et acteurs concernés en faveur d'une dynamique de peuplement cohérente, maîtrisée et favorisant la mixité sociale, il est nécessaire de mener un constat objectif de l'occupation actuelle et des déséquilibres potentiels.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Organisation du suivi régulier de l'occupation sociale du parc HLM en particulier dans les quartiers prioritaires et en veille active. ▪ Satisfaire les besoins, mettre en œuvre le droit au logement tout en préservant la mixité sociale du parc. 	<p>Conserver ou rééquilibrer les équilibres sociodémographiques au sein de chaque quartier.</p>

Modalités opératoires

- **Approfondir l'étude de l'occupation sociale réalisée dans le cadre du PLH** en étendant l'analyse à la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville sur la base des données d'occupation plus récentes (2014).
- **Disposer d'éléments de diagnostic complémentaire relatif au DALO et à l'accord collectif départemental.**
- **Mettre en place un comité de suivi partenarial des dynamiques d'évolution de l'occupation sociale du parc HLM,** préfigurant la future convention intercommunale de mixité sociale.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
Composition familiale, ménages ayant un revenu inférieur à 40% du plafond PLUS, proximité d'une copropriété fragile...	Implication nécessaire de l'ensemble des bailleurs et des réservataires. Modalités de diffusion des données OPS des organismes.

Moyens et budgets prévisionnels
Moyens humains : CAVO (chef de projet Habitat du service Politique de la Ville, Chef de service Habitat), bailleurs, Etat. Moyens financiers : 6 000€ budgété au BP 2015 du service Habitat de la CAVO.

Financement
<input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : CAVO. <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques :

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°1 : Accès et maintien dans le logement pour un équilibre sociodémographique

Action n°29 : Définir une stratégie partagée de la maîtrise du peuplement d'habitat social

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Habitat
Partenaire(s) associé(s)	Communes, bailleurs, AORIF, DDCS, Collecteurs 1%, Conseil Départemental, associations
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les foyers les plus fragiles sont en majorité ceux localisés au sein des quartiers reconnus prioritaires par la Politique de la Ville mais également ceux en veille active. Les données d'occupation sociale connues et qui devront être mises à jour mettent en évidence : les Aunettes à Sainte-Geneviève-des-Bois et à Fleury-Mérogis, le quartier des Ardrets à Brétigny-sur-Orge, les ensembles situés au nord de Morsang-sur-Orge et le Bois des Roches à Saint-Michel (à noter une présence importante de locataires très modestes dans le parc privé du Bois des roches).

Ces quartiers tendent à se spécialiser dans l'accueil des ménages fragiles du point de vue socioéconomiques, notamment en raison des faibles loyers, d'une offre conséquente, d'un parc social majoritairement ancien et de la concentration des attributions au titre de l'Accord collectif départemental et du DALO.

Dans un contexte où l'agglomération produit plus de 300 nouveaux logements par an depuis 2009, les déséquilibres risquent de s'accroître entre des patrimoines anciens et les nouvelles opérations de logements sociaux.

La nécessité de renforcer les partenariats et de développer de nouvelles collaborations, notamment entre les communes, les bailleurs et l'ensemble des réservataires pour préserver les équilibres de peuplement est un enjeu prioritaire pour l'agglomération.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer la cohérence territoriale en favorisant le maintien des équilibres et la mixité sociale à l'échelle de chaque quartier (prioritaire, en veille active). ▪ Prévenir les risques de concentration des difficultés sociales et/ou comportementales. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer les conditions d'accès des ménages les plus fragiles dans le parc social. ▪ Objectiver les dynamiques de peuplement et notamment les effets réels de ségrégation. ▪ Définir collectivement des outils de rééquilibrage des quartiers les plus paupérisés.

Modalités opératoires

- **S'appuyer sur le diagnostic des dynamiques de peuplement du PLH**, en veillant à ce qu'il intègre la nouvelle géographie prioritaire de la Politique de la Ville (quartiers prioritaires étendus aux quartiers en veille)
- **Construire un outil de suivi partagé des attributions de logements sociaux**, à partir des expériences communales existantes, et l'étendre à l'ensemble des quartiers prioritaires et en veilles de la Politique de la Ville.
- **Mettre en place un groupe de travail réunissant les acteurs du logement et de l'habitat afin de définir une stratégie de peuplement** (déterminer les orientations, identifier les critères à retenir, les modalités de mise en œuvre...) qui serait formalisée dans la future **convention intercommunale de mixité sociale**.
- Favoriser une offre partagée et adaptée aux salariés du territoire et principalement issus des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en développant les relations avec le 1% patronal (**convention cadre expérimentale d'objectif avec le 1% patronal**).
- **Étendre l'exonération du SLS aux quartiers en veille.**

Chaque partenaire sera sollicité dans ses prérogatives et dans les limites et contraintes imposées par la réglementation et les évolutions du cadre institutionnel.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Proportion et caractéristiques (économiques, sociales, familiales) des demandes, des entrants. ▪ Parcours résidentiel des populations aux ressources les plus faibles et les plus élevées. ▪ Différentes composantes de l'offre de logement (typologie, loyers, droits de réservation...). ▪ Identification précise des résidences HLM relevant d'un rétablissement de l'équilibre... ▪ Calendrier de définition de la convention intercommunale de mixité sociale. 	<p>Une analyse des dynamiques dans le parc privé est nécessaire, quand cela est possible, notamment au sein de certains quartiers (bois des Roches dans son ensemble...).</p> <p>Articuler politiques d'attribution et politiques de diversification de l'offre dans la recherche in fine de renforcement de la mixité sociale.</p>

Moyens et budgets prévisionnels
<p>Moyens humains :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ CAVO, communes, différents réservataires. ▪ Accompagnement de l'élaboration de la future convention de mixité sociale par un cabinet spécialisé à prévoir (à chiffrer).

Financement
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : CAVO. <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : <ul style="list-style-type: none"> - Caisse des Dépôts et Consignations - Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°1 : Accès et maintien dans le logement pour un équilibre sociodémographique

Action n°30 : Coordonner la prévention des impayés locatifs et des expulsions

Pilote	CAVO - Services Habitat et Politique de la Ville, MDS, CCAS
Partenaire(s) associé(s)	Bailleurs, Communes, CCAS, MDS, Préfecture, CAF, Pact Essonne, ANAH, MDH, DDSC, Copropriétés, Associations
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La prise en compte de la problématique des impayés et des expulsions locatives fait l'objet d'un traitement spécifique au sein des services de chaque bailleur. Toutefois, on constate une logique commune d'intervention à chaque étape de la procédure, en fonction de la mobilisation du locataire (information, prévention en direction des locataires en difficultés, accompagnement à la gestion budgétaire et sollicitation des dispositifs d'aides financières, traitement amiable ou contentieux).

⇒ Traitement des impayés de loyers :

Au sein de chaque commune, le traitement de la prévention des impayés n'est pas uniforme et dépend principalement des démarches initiées par les bailleurs des communes, des partenariats mis en œuvre : commissions d'impayés de loyer mises en place par certains bailleurs et réunissant les partenaires principaux (CCAS, MDS, CAF, association), transmission de listes de signalement du bailleur aux services sociaux, réunions d'échanges. C'est pourquoi, sur la base de ce constat, certaines communes souhaitent s'inscrire dans une démarche de commission d'impayés de loyers inter-bailleurs.

⇒ Traitement des expulsions :

La prévention des expulsions locatives ne s'organise pas autour de commissions dédiées.

Sur la base des signalements du Préfet auprès des Maires, les services sociaux (CCAS, MDS) interviennent auprès des ménages concernées afin de leur proposer un accompagnement et des actions adaptés selon de l'état d'avancement de la procédure, intercéder selon les situations et les solutions mises en œuvre, auprès de l'Etat pour sursoir à l'expulsion.

La procédure est bien connue des professionnels, mais il semble que la **coordination des acteurs et la connaissance plus fine des dispositifs d'aide existants pourraient être optimisées.**

La problématique du traitement des expulsions sur le parc privé constitue un enjeu important et partagé pour lequel des réponses doivent être apportées en collaboration avec les Conseils syndicaux et les syndicats des copropriétés.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prévenir les impayés naissants. ▪ Lutter contre les expulsions en renforçant le partenariat entre les bailleurs et les acteurs sociaux. ▪ Développer les actions de prévention des impayés locatifs, notamment sur le parc privé. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la prévention des expulsions afin d'en réduire le nombre de ménages concernés par les procédures d'expulsions, à tous les stades. ▪ Réduire les coûts sociaux des situations de grande précarité en favorisant le maintien dans le logement.

Modalités opératoires

- **Réaliser un état des lieux** des pratiques par commune, faire des zooms sur les quartiers prioritaires.
- **Mettre en place une instance partenariale de coordination des impayés locatifs, à l'échelle intercommunale**, pour prévenir les expulsions.
- **Proposer un accompagnement spécifique des habitants** en lien avec la fiche action n°27, après repérage des impayés locatifs et des charges par les commissions d'impayés, selon des modalités à définir avec les partenaires
- **S'appuyer sur la méthodologie mise en place dans le cadre de l'expérimentation du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC)** auprès de 15 copropriétés fragiles (11 à Saint-Michel-

sur-Orge dans le quartier du Bois des Roches et 4 à Sainte-Geneviève-des-Bois aux Aunettes) **afin de proposer des actions de prévention** en directions des propriétaires occupants et des locataires en situation d'impayés au sein des copropriétés **en développant des relations de travail avec les syndic gestionnaires et les conseils syndicaux.**

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
Nombre de partenaires mobilisés. Nombre de dossiers examinés. Nombre de procédures contentieuses évitées Nombre d'évaluations fournies (assignation, concours de la force publique) Nombre d'expulsions évitées Nombre de copropriétés impliquées.	Implication de l'ensemble des acteurs. Adhésion des copropriétés aux propositions d'actions de prévention.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains affectés par la CAVO pour le pilotage et l'animation.

Financement

Droit commun

Crédits spécifiques :

- Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°2 : Veiller, prévenir et améliorer la situation des parcs d'habitat social et privé

Action n°31 : Lutter contre la précarité énergétique

Pilote	CAVO - Services Politique de la Ville, Habitat et Développement durable
Partenaire(s) associé(s)	Villes, Bailleurs, Fournisseurs d'énergies, Espaces info Energie, associations, Copropriétés et Syndic, MDS, CCAS, CAF
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La lutte contre le réchauffement climatique est un enjeu mondial qui se décline localement. L'Agglomération du Val d'Orge y joue un rôle majeur à son niveau en s'inscrivant depuis 2006 dans un Agenda 21 puis depuis 2013 dans un plan Climat Energie Territorial.

L'habitat est le troisième émetteur de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire de l'agglomération avec plus de 191 000 Tonnes Equivalent CO² qui s'explique par l'utilisation des énergies fossiles pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire dans un parc résidentiel Valdorgien vieillissant. Au-delà des émissions de GES, la question de la **précarité énergétique revêt un caractère encore plus prégnant pour les habitants des quartiers inscrits au titre de la politique de la ville. Les surcoûts de consommations liées au chauffage, à l'eau ou à l'électricité impactent directement les loyers et le pouvoir d'achats des résidents.**

C'est dans cet esprit que l'agglomération est engagée dans le projet Val Vert Croix Blanche dédié à l'habitat durable et à l'éco-construction et participe, avec le Conseil Général de l'Essonne, à la plateforme internet « Rénover Malin ». Récemment, l'agglomération vient de signer un partenariat avec l'ANAH pour la mise en œuvre d'un programme expérimental en direction de 15 copropriétés identifiées comme fragiles afin de proposer des actions de prévention et d'accompagnement, notamment en matière de travaux à mener et d'actions de sensibilisation.

Enfin, le Plan Climat du Territoire vise des actions en ce sens qu'il convient de décliner à l'échelle des quartiers inscrits au Contrat de Ville.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la consommation énergétique des Bâtiments. • Sensibiliser les habitants aux enjeux énergétiques et à la consommation responsable • Repérer les ménages en précarité énergétique et leur proposer un accompagnement ciblé • Accompagner des audits énergétiques sur les copropriétés fragiles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir une visibilité des actions et des partenaires agissant sur le territoire. • Réduction des factures énergétiques des habitants • Améliorer le pouvoir d'achat des ménages fragiles sur le territoire

Modalités opératoires

- **Développer des partenariats et faciliter la synergie des acteurs.**
- **Faire connaître les structures et faciliter l'information auprès du public** via le dispositif City Bus et la Cité Val Vert (permanences en pied d'immeuble, ateliers « tuperwatt », ambassadeurs de l'énergie...).
- **Proposer un accompagnement spécifique des habitants** en lien avec la fiche action n°26, après repérage des impayés locatifs et des charges par les commissions d'impayés, selon des modalités à définir avec les partenaires sociaux, associatifs, fournisseurs d'énergie...
- **Proposer des formations** sur la précarité énergétique aux correspondants locaux / travailleurs sociaux – gestionnaires de site
- Formaliser les modalités d'accompagnement des copropriétés.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
Nombre personnes sensibilisées (ou nombre de rencontres sur site) Nombre de ménages accompagnés directement ou indirectement KWh économisés	

Moyens et budgets prévisionnels
Moyens humains, matériels et supports de communication de la CAVO, des communes, des partenaires.

Financement
<input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°3 : Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics

Action n°32 : Développer la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP)

Pilote	CAVO – Services Politique de la Ville et Habitat
Partenaire(s) associé(s)	Collectivités, bailleurs sociaux, copropriétés, Police Nationale, TICE
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Les thématiques et les champs d'intervention de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité mettent en exergue des problématiques partagées par l'ensemble des quartiers réglementaires, et d'autres relevant de situations spécifiques. Les difficultés et dysfonctionnements partagés recouvrent essentiellement :

- La propreté et l'entretien des espaces extérieurs, qui nécessitent un renforcement de moyens humains et techniques, au regard de la forte fréquence de dépôts sauvages d'ordures ménagères et d'encombrants.
- Les stationnements anarchiques et ses conséquences en matière de sécurité, particulièrement pour les piétons.
- L'enlèvement de véhicules épaves et tampons, dont la présence marque négativement l'image globale des quartiers et des unités d'habitation à proximité.
- La lutte contre les nuisances et la sensibilisation aux comportements respectueux d'autrui et du cadre de vie.
- Le développement d'actions de valorisation du panorama urbain et d'appropriation des espaces partagés.

Si certains sites disposent de diagnostics antérieurs, les quartiers nouvellement intégrés à la géographie prioritaire devront engager un travail de mise à niveau pour que les quartiers du territoire évoluent ensemble au moyen d'outils et d'actions communs. Les problèmes spécifiques à un quartier particulier seront traités au moyen de conventions spécifiques à l'initiative de la commune concernée et de ses partenaires locaux.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Etablir une cartographie par quartier précisant la localisation des problèmes liés : à la propreté et l'entretien des espaces extérieurs, à la présence de véhicules épaves, au stationnement, aux nuisances. • Définir les actions partagées au sein d'une convention de GUSP. • Définir les actions propres à un quartier au sein de conventions spécifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la sécurité sur la voirie, particulièrement pour les piétons. • Améliorer l'image et la perception du panorama urbain.

Modalités opératoires

- **Etablir un diagnostic précis pour chaque quartier réglementaire** des problématiques citées relevant de la GUSP. Les modalités opératoires en phase d'observation peuvent retenir comme outil partagé le « diagnostic en marchant » auquel doivent être adjointes les informations dont disposent les collectivités et les bailleurs.
- **Définir les actions de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité envisagées en réponses aux problèmes identifiés par l'« état des lieux initial »** : en terme d'aménagements (bornes anti stationnement), de renforcement et de meilleure coordination des services d'entretien, de modalités opératoires pour faciliter les enlèvements de véhicules, d'actions de communication ou de sensibilisation sur le respect des espaces collectifs, de lutte contre les nuisances sonores (squat de parties communes) et visuelles (tags). Un souci particulier sera porté aux nuisances multiples occasionnées par des personnes rencontrant des problèmes de santé mentale et exigeant la mobilisation d'un réseau d'acteurs médico-sociaux aux cotés des partenaires de l'Habitat.
- **Fédérer les partenaires** de l'Habitat (bailleurs, syndicats de copropriétés) et les collectivités pour coordonner leurs efforts et mettre en synergie les moyens consacrés à chaque action, dans leurs champs d'intervention. A cet effet, seront intégrées à la GUSP les actions initiées au sein des conventions d'abattement de la TFPB.

Les partenaires, chacun dans leurs métiers et leurs prérogatives, s'inscrivent dans la volonté de partager une même « convention de GUSP » intercommunale, tronc commun répondant aux besoins des quartiers réglementaires. Toutefois, la GUSP pourra être renforcée de conventions bilatérales pour traiter des problèmes spécifiques à un quartier (comme par exemple la présence anarchique de caddies).

Par ailleurs, dans le cadre de l'Agenda HLM 2015 – 2018, sera déclinée une charte locale de la charte nationale pour la qualité de la vie urbaine. **Une concertation locale sera engagée en 2015 sur les plans d'actions des bailleurs liés à l'exonération de la TFPB dans le cadre de la GUSP.**

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
Actualisation des cartographies par sujet traité et comparatif avec le recensement antérieur. Calendrier de concertation sur le plan d'action lié à l'exonération TFPB.	Etablir une observation en aval à l'échelle de l'ensemble du quartier (et pas seulement des zones traitées) pour s'assurer que le problème ne s'est pas « déplacé ».

Moyens et budgets prévisionnels

- Aménagements urbains spécifiques à chaque site (section investissement).
- Renforcement des équipes de proximité (services techniques municipaux, direction de l'environnement de la CAVO) dédiées à l'entretien et la propreté des espaces extérieurs, notamment au moyen de la mesure « Emploi d'Avenir » (développement de l'Emploi des jeunes résidents des quartiers).
- Campagnes de communication ou de sensibilisation en direction des habitants élaborées conjointement par les différents partenaires.

Financement

- Droit commun :**
- Crédits spécifiques :** Etat : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°3 : Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics

Action n°33 : Traiter et prévenir les nuisances et sensibiliser au respect du cadre de vie

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	Collectivités, Bailleurs, Copropriétés, Education Nationale, Police Nationale
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le traitement et la prévention des nuisances recouvrent des compétences et des champs d'intervention multiples. A ce titre, les partenaires du contrat de ville distinguent les nuisances qui relèvent de la GUSP et face auxquelles les acteurs de l'Habitat et les collectivités ont capacité à intervenir, et d'autres qui relèvent strictement du maintien de l'ordre public (Police Nationale). **Une clarification des missions et des limites de compétences de chaque partenaire semble préalable à la mise en œuvre opérationnelle des actions envisagées.**

Les habitants des quartiers réglementaires subissent des nuisances liées aux comportements. Diverses par nature, l'origine de ces nuisances sont multiples : « tapage nocturne », squat dans les parties communes des unités d'habitation, occupation de places de stationnement privatives, dépassement des horaires de fermeture des commerces de proximité, activités mécaniques quotidiennes à ciel ouvert...

Ces nuisances, au-delà de leur portée immédiate pour ceux qui les subissent, donnent le sentiment qu'il existe des zones de non-droit et que la tranquillité des résidents n'est pas garantie par les pouvoirs publics. Certains résidents sont plus exposés, comme les personnes âgées ou les parents isolés qui n'osent pas entrer en contact avec les auteurs de troubles par peur de représailles, cette situation engendrant un fort sentiment d'insécurité.

Par ailleurs (voir F.A GUSP), certaines personnes connaissant des problèmes de santé mentale et des troubles de comportement génèrent des nuisances multiples pour leur voisinage immédiat et exigent des réponses conjointes avec les acteurs de la Santé.

Plus généralement, l'éducation au vivre-ensemble et la sensibilisation au respect des libertés d'autrui et des espaces communs, notamment auprès des plus jeunes sont des axes d'intervention actuellement peu investis.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> • Traiter les nuisances récurrentes par la médiation et, si elle ne suffit pas, au moyen de sanctions. • Sensibiliser le public au respect d'autrui et du cadre de vie. 	<ul style="list-style-type: none"> • Restaurer la tranquillité résidentielle. • Réduire le sentiment d'insécurité.

Modalités opératoires

- **Réaliser un état des lieux** des nuisances récurrentes.
- **Etablir des procédures** de signalement, de médiation et de sanction (récidive).
- **Organiser des campagnes de prévention des nuisances**, en partenariat avec les acteurs de l'éducation, notamment les écoles, pour associer les plus jeunes à une pédagogie des comportements au moyen de supports de communication spécifiques (concours de cartes postales, d'affiches).

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution de la cartographie des nuisances. ▪ Nombre de signalements recensés et de situations traitées. 	Veiller aux risques de relocalisation et d'itinérance des nuisances, notamment liées au squat de lieux d'habitation.

Moyens et budgets prévisionnels

Médiateurs, forces de l'ordre, pour la régulation / Animateurs, éducateurs et enseignants, pour la sensibilisation.

HABITAT ET CADRE DE VIE

AXE N°3 : Améliorer la gestion urbaine et sociale et la tranquillité des espaces publics

Action n°34 : Améliorer la réactivité des acteurs de l'Habitat pour traiter les demandes individuelles

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	CAVO, communes, bailleurs sociaux, associations et amicales de locataires, Copropriétés, Syndic
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Boîtes aux lettres dégradées, digicodes, interphones ou ascenseurs en panne, remplacement de serrures... etc. : de nombreuses demandes de locataires concernent la maintenance quotidienne des équipements. Bien que ces demandes soient traitées pour l'essentiel dans des délais convenables, certaines d'entre elles génèrent du mécontentement lorsqu'elles exigent des temps de traitement plus longs et que ces contraintes ne sont pas communiquées et expliquées.

De la même manière, certains signalements concernent la détérioration de mobiliers urbains, de panneaux indicateurs, ou encore la présence de déchets végétaux (arbres morts)...etc. : les collectivités, en responsabilité dans leurs missions d'entretien de l'espace public, n'ont pas toujours des délais de réaction suffisamment courts pour être bien perçus des usagers. L'ensemble de l'action projetée vise une amélioration de ces délais de réaction, liant communication et traitement du problème signalé.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> Traiter les demandes d'intervention au titre de la maintenance de l'espace public et de l'habitat dans les délais les plus courts. Permettre au public de s'appuyer sur une instance partenariale qui centralise et suit le traitement des demandes « en attente ». 	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer la perception par le public des délais d'exécution du travail de maintenance et de traitement de dégradations. Renforcer les liens entre les habitants et les acteurs institutionnels du cadre de vie.

Modalités opératoires

- Identifier au sein du Comité technique « Habitat et Cadre de Vie » du Contrat de Ville, la fréquence de demandes réitérées (« en attente » et/ou exigeant des délais conséquents) relatives au cadre de vie et à l'Habitat.
- Définir une procédure inter-partenariale** à même de raccourcir les délais de traitement et d'interventions conjointes (par exemple, bailleur-ville-Police Nationale pour l'enlèvement des épaves).
- Etablir une « charte de qualité » comme cadre de référence partagé** des partenaires précisant les obligations et les attendus des acteurs en charge de l'espace public et des services de proximité.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> Nombre de demandes adressées. Evolution des temps de traitement. Fréquence de saisines pour un même acteur. 	<p>Identifier la fréquence d'un même problème signalé de façon synchrone à plusieurs partenaires.</p> <p>Evaluer l'évolution de la fréquence de ces problèmes signalés directement aux élus communaux.</p>

Moyens et budgets prévisionnels

Coordination des moyens préfigurés sous la GUSP pour prendre en charge le relai et le suivi des demandes d'usagers et d'habitants « en attente » relatives au Cadre de vie et à l'Habitat.

- ✓ **Intensifier la prévention et favoriser la promotion de la santé**
- ✓ **Structurer une offre de soins**

AXE N°1 : Intensifier la prévention et favoriser la promotion de la santé**Action n°35 : Développer les actions d'information et d'éducation à la santé, d'éducation thérapeutique dans le cadre d'un programme annuelle**

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	Communes (CCAS, service Retraités, PRE...), ARS, CPAM, CRAMIF, CDPS, PMI, CPEF, MSA, professionnels de santé, Education Nationale, Missions locales, associations, Conseils citoyens...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

L'importance de la prise de conscience de son capital santé est primordiale. Ainsi, on agit sur la responsabilité sociale en laissant l'individu au cœur de la démarche et en faveur de sa santé. Pour ce faire, il est également nécessaire d'agir sur les déterminants sociaux de la santé qui permettent l'épanouissement et le bien-être des personnes dans un environnement sain. Les comportements individuels n'expliquent pas à eux seuls l'état de santé des individus et les écarts de santé entre les groupes sociaux. Les comportements préjudiciables à la santé apparaissent associés aux positions inégales des personnes dans la hiérarchie sociale et l'état de santé résulte de l'action des déterminants socio-environnementaux qui s'accumulent et s'enchaînent au cours des parcours de vie.

Sur le territoire du Val d'Orge, au sein des quartiers, comme ailleurs, se pose ce constat. C'est pourquoi, dans la continuité des actions de sensibilisation, de prévention et d'éducation à la santé mises en place depuis plusieurs années sur le territoire et au cœur des quartiers à travers l'Atelier Santé Ville, il s'agit de les pérenniser et de les renforcer.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé. ▪ Améliorer les conditions de vie. ▪ Développer des outils de communication. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préserver le capital santé ▪ Accompagner les habitants des quartiers vers les campagnes de dépistage et de bilans de santé ▪ Favoriser l'intégration de la prévention dans le parcours de santé ▪ Créer ou maintenir un sentiment de bien-être et de sécurité

Modalités opératoires

Sur la base du groupe de travail santé animé par la coordinatrice de l'ASV de l'agglomération, **élaborer une programmation annuelle**, partagée avec les partenaires, d'actions de prévention à destination des publics cibles des quartiers en Politique de la ville et tout particulièrement les populations précarisées, exposées à des conditions de vie ou d'insertion fragilisantes, et un focus sur les jeunes en matière de conduites à risques. **Une thématique phare et supplémentaire sera développée chaque année** (promotion de la pratique sportive, santé mentale, addictions, problématique de l'adolescence...) en sus de celles traitées tous les ans (VIH, Cancer, Diabète).
De même, des outils de communication seront développés : guide pratique santé, ...

Indicateurs d'évaluation

- Nombre d'actions réalisées, nombre de participants, fléchage par quartiers en politique de la ville et par public cible
- Nombre d'outils, de supports distribués
- Taux de satisfaction des participants...
- Nombre de dépistage réalisés, orientations effectuées en fonction du résultat...

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains : Service Politique de la Ville de la CAVO sous l'impulsion de la coordinatrice ASV, partenaires mobilisés.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AXE N°1 : Intensifier la prévention et favoriser la promotion de la santé

Action n°36 : Apporter des réponses en matière de mobilité pour favoriser l'accès à la santé

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville,
Partenaire(s) associé(s)	Service transports de l'agglo, communes, TICE, Conseil Départemental, ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le diagnostic local de santé mené sur le territoire de l'Agglomération a démontré l'importance d'aborder la question de la mobilité et la santé. En effet, la santé et la mobilité sont des capitaux qui déterminent le bien-être en ville. Les individus ne sont pas dotés du même *capital-mobilité et capital-santé*, que ce soit pour des raisons économiques, sociales, environnementales, culturelles, etc.

Il s'agira surtout de pouvoir réfléchir à la mise en place d'un service de type « Transport A la Demande » pour les rendez-vous médicaux et/ou paramédicaux. L'accès aux soins sera en priorité l'axe abordé bien qu'il faudra également aborder ultérieurement l'accès à la santé et aux dispositifs de bien-être.

Les inégalités sociales et spatiales d'accès aux soins ont été soulevées lors du diagnostic du fait qu'aucune structure de soins ne se situe sur le bassin de vie du Val d'Orge. De plus certaines communes de l'agglo sont reconnues en territoire fragilisé en matière d'offre médicale, ce qui amène les Valdorgiens à se déplacer. Enfin, l'éloignement rend particulièrement pénibles et difficiles les trajets pour les personnes à la santé fragile. Il est donc nécessaire de travailler la question de la mobilité pour un mieux-être en ville.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réduire les inégalités sociales et spatiales d'accès aux soins ▪ Améliorer les conditions de bien être sur l'agglomération 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Favoriser l'accompagnement des personnes les plus démunies et/ou les plus fragiles vers les soins ▪ Lever le frein de l'accessibilité aux soins en favorisant la mobilité ▪ Décloisonner les communes pour travailler la question de la santé sur le bassin de vie de l'agglomération ▪ Développer un sentiment de bien-être sur l'agglomération

Modalités opératoires

Création d'un **groupe de travail animé par la coordinatrice ASV**, composé des services transport, observatoire et communication de l'Agglomération, d'habitants, d'élus et des partenaires concernés. Il aura pour objectif d'étudier les trajets et les modalités de fonctionnement de ce service.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en place d'un TAD ou d'un service répondant à la demande ▪ Utilisation du service 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faudra nécessairement répertorier les services déjà existants sur les communes afin d'homogénéiser le service pour une meilleure lisibilité.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains : coordinatrice de l'ASV du service Politique de la Ville de la CAVO, service transport de l'agglo et partenaires mobilisés.

Moyens matériel : véhicule de transport adapté, outils de communication

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AXE N°2 : Structurer une offre de soins

Action n°37 : Créer une structure pluridisciplinaire de santé de premiers recours

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	ARS, Ordre des Médecins, professionnels paramédicaux et sociaux, ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le Val d'Orge n'est pas reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS) comme une zone de désertification médicale. Toutefois, il convient de préciser que le **territoire ne dispose pas de structure hospitalière sur un bassin de vie de plus de 135 000 habitants.**

Les habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville sont particulièrement vulnérables en matière d'accès à la santé et d'accès aux soins. **Trois communes présentent des fragilités :**

- *Fleury-Mérogis* présente des signes socio-sanitaires dégradés révélateurs de besoins spécifiques. L'ARS, à travers l'IDH-2 (Indice de Développement Humain) inférieur à 0,52, place la commune comme prioritaire. Le Centre des Jeunes Détenus (CJD) est particulièrement identifié en matière de santé mentale.
- *Morsang-sur-Orge* et *Sainte-Geneviève-des-Bois* sont identifiées comme un territoire fragilisé.

La **densité en matière d'offre de médecins généralistes sur le Val d'Orge de 2 points inférieurs à la moyenne nationale**, avec des situations encore plus alarmantes au sein de certains quartiers. Cette situation tend à s'aggraver en raison de l'âge moyen des médecins (49% ont plus de 55 ans). Ainsi, il y a une menace réelle de déficience d'accès aux soins d'ici les prochaines années, tandis que la population est amenée à s'accroître.

Le Val d'Orge ne fait pas exception, on observe très peu de nouvelles installations.

Le diagnostic local de santé mené par la Communauté d'agglomération fait état de cette situation. C'est pourquoi, un groupe de travail a été mis en place afin de réunir l'ensemble des médecins généralistes du Val d'Orge afin d'engager une réflexion collective sur cette problématique et renforcer les synergies. Toutefois, **il convient d'engager une dynamique visant à accueillir de nouveaux praticiens pour optimiser le maillage d'accès aux soins sur le territoire dans une dimension globale de prévention, d'éducation thérapeutique, de soin et du social.**

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prise en compte des données de la démographie médicale locale et anticipation sur une éventuelle "désertification" médicale ▪ Répondre aux besoins des populations. ▪ Faciliter l'installation de nouveaux praticiens (médecins généralistes, spécialisés, acteurs médico-sociaux...). ▪ Permettre une meilleure lisibilité de l'organisation de l'offre de soin de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleur accès aux soins des Valdorgiens, en particulier des populations issues des quartiers en Politique de la Ville. ▪ Faciliter l'accès aux soins et de premier recours ▪ Lever les freins d'accès aux soins et à la santé en proposant des services de prévention et des soins de proximité permettant le tiers payant. ▪ Proposer une prise en charge globale du patient

Modalités opératoires

- **Poursuivre le diagnostic local de santé** via l'ASV et s'appuyer sur les résultats
- **Large concertation avec l'ensemble des acteurs** de la santé et prioritairement avec l'ARS
- **Impliquer les professionnels de santé et médico-sociaux locaux** ainsi que les Conseils citoyens
- **Benchmarking** auprès de collectivités en Ile-de-France ayant initiée des structures identiques
- **Expertises éventuelles à solliciter** (statut juridique adapté, fiscalité, projet professionnel et de santé, niveau de service, normes et gestion des risques, continuité des soins, ...)
- **Recherche de cofinancements** privés et publics en investissement et fonctionnement

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
Nombre de praticiens et de professionnels installés Nombre de personnes accueillies, avec un focus sur les habitants des quartiers prioritaires et notamment les jeunes, les femmes, les familles monoparentales et les personnes âgées. ...	Prendre en compte la mobilité des Valdorgiens pour pouvoir s'y rendre.

Moyens et budgets prévisionnels
Apport personnel des praticiens concernés

Financement
<input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : Assurance maladie, Conseil Départemental, Conseil Régional <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : Politique de la Ville, FIQCSV/ARS, mutuelles.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AXE N°2 : Structurer une offre de soins

Action n°38 : Coordination et coopération des acteurs : clé d'une politique territoriale de santé

Pilote	Communauté d'agglomération du Val d'Orge
Partenaire(s) associé(s)	Communes, ARS, professionnels de santé, CPAM, CRAMIF, CDPS, PMI, CPEF, MSA, Education Nationale, Missions locales, associations, représentants des Conseils citoyens...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La coordination et la coopération des différents acteurs sont la clé pour réussir une politique de santé volontariste, cohérente et pertinente. A ce titre, l'Atelier Santé Ville du Val d'Orge permet de constater l'importance d'élaboration de projets communs, de partage d'activités, de synergie des professionnels tant institutionnels qu'associatifs.

De plus, pouvoir répondre à la problématique des inégalités sociales de santé implique d'agir sur les facteurs environnementaux, sociaux, économiques et culturels qui déterminent les comportements. La plupart de ces déterminants se construisent en amont du système de santé et ne relèvent pas directement des compétences du secteur de santé.

C'est pourquoi, les projets mis en œuvre et les réflexions menées impliquent de s'appuyer sur des collaborations et des partenariats solides avec des acteurs de champs et d'horizons divers. Cela nécessite de construire un langage commun pour mutualiser et capitaliser les pratiques.

Aussi, il est primordial de poursuivre la sensibilisation et la formation à destination des acteurs de l'Atelier Santé Villes et plus largement des élus, des professionnels, des bénévoles et des habitants.

Enfin, la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS) doit être une réflexion à mener car il constitue un enjeu important pour favoriser la mobilisation du droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les partenariats et constituer un réseau de santé sur le territoire ▪ Coordonner les initiatives locales 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Optimiser la qualité de l'offre de santé

Modalités opératoires

- **Développer les actions partenariales** (groupes de travail, création d'un COPIL et d'un comité technique).
- **Poursuivre les sessions de sensibilisations et/ou de formations thématiques** « Matinées de l'ASV ».
- **Engager la réflexion d'opportunité de la mise en place d'un Contrat Local de Santé (CLS)** avec l'ARS.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'acteurs impliqués ▪ Nombre de participants aux réunions, actions proposées... et taux de satisfaction... 	

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains : coordinatrice de l'ASV du Val d'Orge, valorisation des acteurs impliqués

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

AXE N°2 : Structurer une offre de soins

Action n°39 : Créer un guide pratique santé

Pilote	CAVO – Service Politique de la Ville - ASV
Partenaire(s) associé(s)	Communes, partenaires de santé, habitants, service communication de l'agglomération, ARS, CPAM, CDPS, PMI, CPEF, ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le diagnostic local de santé a fait ressortir le besoin de réactualiser l'annuaire santé et de le développer. Trop méconnu lors de sa sortie en 2008 un travail devra être mené avec le service communication.

De plus, les besoins ont évolués et ce guide pratique aura pour objet :

- de recenser les professionnels de santé en indiquant pour ceux concernés s'ils sont en secteur 1 ou 2.
- d'indiquer les partenaires santé et sociaux du territoire
- d'indiquer les droits des usagers et services principaux

Les informations essentielles seraient répertoriées dans ce guide mis à disposition en ligne pour les professionnels et les usagers permettant une meilleure lisibilité du territoire. Quelques exemplaires papiers seront également imprimés pour les personnes n'ayant pas accès à internet.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre à disposition des Vladorgiens et des professionnels un guide permettant d'avoir un outil de référence en matière de santé sur le territoire ▪ Faciliter l'accès à la santé et aux dispositifs existants ▪ Développer l'accès aux droits des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure lisibilité des professionnels et services de santé sur le Val d'Orge et le département pour les institutions. ▪ Décloisonner les communes pour travailler la question de la santé sur le bassin de vie de l'agglomération et renforcer la mobilité sur le territoire

Modalités opératoires

Créer un guide pratique de santé

Création d'un groupe de travail animé par la coordinatrice ASV. Ce groupe serait composé du service communication de l'agglomération, des professionnels de santé, d'habitants, d'élus et des partenaires concernés. Il aurait pour objectif d'étudier la mise en forme de ce guide ainsi que sa diffusion auprès de la population.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Enquête de satisfaction auprès des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faudra être vigilant à actualiser régulièrement le guide car les informations peuvent être rapidement désuètes.

Moyens et budgets prévisionnels

Moyens humains : coordinatrice et assistante de l'ASV du service Politique de la Ville de la CAVO, service communication de l'agglomération et partenaires mobilisés.

Moyens matériel : outils de communication

Vie des quartiers

- ✓ **Soutenir les projets à l'échelle des quartiers**
- ✓ **Promouvoir les pratiques sportives et culturelles**

VIE DES QUARTIERS

AXE N°1 : Soutenir les projets à l'échelle des quartiers

Action n°40 : Créer un fonds d'appui aux initiatives locales et associatives

Pilote	CAVO - Service Politique de la Ville
Partenaire(s) associé(s)	Villes, Associations, Bailleurs, TICE
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le tissu associatif du Val d'Orge est un acteur important dans la construction du lien social, de la transmission des valeurs citoyennes. Les actions des acteurs associatifs de proximité répondent à des besoins identifiés ; elles prennent en compte la spécificité des publics bénéficiaires : âge, sexe, problématiques...

Ces actions sont portées par des acteurs investis localement, porteurs d'une connaissance fine des territoires et de leurs habitants, elles sont construites avec et pour les habitants des quartiers. Les bénévoles associatifs font un travail pas toujours quantifiable, qui s'inscrit dans le temps. Ce sont aussi souvent des acteurs fragiles pour lesquels la lourdeur des démarches administratives et la complexité des dossiers d'appels à projets sont chronophages et éloignent de la mise en œuvre opérationnelle. Les associations sont également confrontées à la baisse des subventions publiques et à la désaffection des habitants pour les projets collectifs.

Les initiatives collectives et associatives, entrant dans le champ de compétences de la politique de la ville, doivent être davantage soutenues, accompagnées afin de favoriser l'émergence des projets collectifs au bénéfice du « vivre-ensemble », de l'apprentissage de la citoyenneté, de l'animation de proximité, de la préservation du lien social (échanges interculturels, intergénérationnels, inter quartiers...).

C'est pourquoi l'agglomération du Val d'Orge, via le dispositif expérimental Fond d'Appui Communautaire aux Initiatives Locales (FACIL) va tenter de répondre à cette nécessité de rapidité pour soutenir les petits projets collectifs et associatifs de faible ampleur financière. Afin de ne pas alourdir le dispositif par leurs exigences institutionnelles et politiques l'Etat et le CG ne s'impliqueront pas financièrement et techniquement.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Soutenir les actions et les initiatives de proximité en tant que vecteurs de cohésion et de liens sociaux. ▪ Contribuer au développement des initiatives locales collectives ▪ Favoriser l'implication des habitants dans l'animation locale et la vie citoyenne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer les animations de lien social de proximité ▪ Consolider et redynamiser le tissu associatif local ▪ Diffusion et généralisation d'initiatives collectives citoyennes

Modalités opératoires

- **Accompagner l'émergence des initiatives locales en s'appuyant sur le dispositif Fond d'Appui aux Initiatives Locales (FACIL).** Le FACIL a pour ambition de favoriser l'émergence de projets à visée collective portés par les habitants et les associations.
- Formaliser une procédure d'accompagnement du tissu associatif communautaire
- **Inciter les habitants et les associations à développer des projets en les sensibilisant** (City Bus, Rencontres spécifique via les conseils de quartier/conseils citoyens, communication ciblée, forums associatifs, temps dédiés....)
- Organiser des événements pour valoriser et **mettre à l'honneur les projets et bénévoles associatifs**
- Créer et animer une **page internet dédiée à la vie associative**
- **Créer un temps fort annuel pour le tissu associatif Valdorgien**

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evolution du nombre de projets développés sur les quartiers ▪ Nombres de projets créés grâce au FACIL ▪ Evolution dans la typologie des projets soutenus ▪ Evolution du nombre d'associations dans les quartiers 	<p>Vigilance sur les règles d'attribution des financements dans le cadre du FACIL</p>

Moyens et budgets prévisionnels
<p>10 000 € pour la première année sur la base de 5 projets (expérimentation), 30 000 € pour les années suivantes. Moyens humains (cheffe de projet) et outils de communication de la CAVO.</p>

Financement
<p><input type="checkbox"/> Droit commun : <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : Politique de la ville : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.</p>

VIE DES QUARTIERS

AXE N°1 : Soutenir les projets à l'échelle des quartiers

Action n°41 : Faciliter la formation des acteurs associatifs

Pilote	CAVO - Service Politique de la Ville
Partenaire(s) associé(s)	Villes, Associations, Etat (DDCS, CRPVE), Conseil Départemental, DRJSCS, ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Le fonctionnement des associations repose essentiellement sur l'engagement bénévole. La formation des bénévoles fait partie de la problématique plus générale de l'accompagnement des associations. Nombre de petites structures associatives se trouvent confrontées à la complexité des démarches administratives et financières. Il n'est pas rare qu'un seul référent soit en charge de la partie administrative. Ces personnes ressources se trouvent démunies face à des problématiques qu'elles ont du mal à résoudre rapidement : montage de projets, communication, savoir-faire technique, gestion budgétaire, recherche de financement,...

Des acteurs institutionnels (CG91, DRJSCS) et des organismes semi-publics (CRPVE) ont des offres de formation mais les bénévoles n'en ont pas toujours connaissance et les créneaux proposés ne correspondent pas toujours aux disponibilités des bénévoles et dirigeants associatifs.

La formation en direction des dirigeants associatifs et des membres actifs doit être un facteur d'attraction pour les candidats à l'engagement et apparaît comme une nécessité si on veut leur donner les moyens d'assumer les responsabilités grandissantes auxquelles ils doivent faire face.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporter aux bénévoles des compétences spécifiques du monde associatif (notions juridiques, comptables, sociales, de gestion des ressources humaines...) ▪ Donner des outils propices à la structuration des associations. ▪ Favoriser une mutualisation des savoir-faire, des ressources, des pratiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Améliorer la qualification des bénévoles associatifs. ▪ Développement et pérennisation des associations fragiles ou récentes. ▪ Constitution de réseaux de mutualisation et de partage d'expériences.

Modalités opératoires

- Organiser et coordonner un dispositif « formation des bénévoles » adapté
- Développer des temps de formation sur sites
- Communiquer sur les formations spécifiques existantes
- Créer un répertoire de formations et un réseau de partenaires

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes inscrites aux formations ▪ Evolutions de la typologie des formations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas se substituer aux missions des services vie associatives des communes

Moyens et budgets prévisionnels

Budget : 30 000 € (5 formations par an).

Financement

- Droit commun** : Conseil Départemental, CAVO.
- Crédits spécifiques** : Politique de la Ville : en attente des fonds et des enveloppes financières pouvant être sollicités.

VIE DES QUARTIERS

AXE N°2 : Promouvoir les pratiques culturelles et sportives

Action n°42 : Encourager l'accès à la culture et aux pratiques sportives

Pilote	CAVO - Service Politique de la Ville
Partenaire(s) associé(s)	Villes, Associations gestionnaires d'équipements culturels et sportifs ...
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

L'accès aux équipements culturels et sportifs, qu'ils soient ou non dans les quartiers inscrits en politique de la ville constitue un vecteur important pour les notions du vivre ensemble, de la citoyenneté, de l'éducation, de la mobilité ou du bien-être et de la santé. Les habitants des quartiers réglementaires ne fréquentent qu'occasionnellement, voir rarement, ces équipements, pour des raisons diverses : freins langagiers, culturels, culturels, accessibilité (réelle ou supposée), psychologiques, économiques, gestion du quotidien ou horaires inadaptés.

En 2008, l'agglomération du Val d'Orge a initié un dispositif, *la carte Pass'Art*, pour encourager l'accès aux publics éloignés de la culture, via les centres sociaux. Délivrée sous condition de ressources, cette carte, gratuite et nominative, permettait pour un tarif forfaitaire de 3€ par spectacle de choisir parmi la programmation culturelle. Or, au terme de cette expérimentation menée en partenariat avec le théâtre de Brétigny, seulement 10 cartes avaient été validées par des habitants.

Rendre les pratiques culturelles et sportives accessibles nécessite donc, en plus de travailler sur l'aspect pécuniaire, de prendre en compte l'accompagnement et la médiation, de développer le soutien aux pratiques.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer et développer des relais partenariaux ▪ Inciter les habitants à participer aux activités culturelles et sportives de « manière spontanée », en ayant une communication adaptée ▪ Rendre les équipements culturels et sportifs accessibles aux publics non habituels (mobilité, tarifs, médiation). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure appréhension des équipements par les habitants des quartiers ▪ Augmentation de la fréquentation des équipements par des publics non habituels et éloignés ▪ Augmentation des adhésions à des associations sportives et culturelles

Modalités opératoires

- Identification et **communication** (ciblée et récurrente) des besoins des habitants en activités sportives et culturelles au sein des quartiers inscrits en politique de la ville.
- **Développement d'animations et d'informations en direction de publics cibles** dans différents lieux, ainsi qu'une action spécifique lors des journées des associations.
- **Organisation d'ateliers thématiques** (Sports – Culture) dans les lieux identifiés, dans les quartiers
- **Créer et développer des partenariats** entre les structures sociales, les associations et les équipements culturels et sportifs **pour favoriser l'accès à l'offre culturelle et sportive du territoire.**
- **Soutenir les initiatives facilitant le développement d'une offre sportive diversifiée et mixte.**
- **Définir une politique tarifaire adaptée et attractive.**

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes des QPV fréquentant des équipements
- Nombre d'adhésion aux associations culturelles et sportives
- Nombre de manifestations de découverte et d'information organisées au sein des quartiers

Moyens et budgets prévisionnels

Budget de communication, actions d'animations spécifiques (selon les équipements et les partenaires) 5 000 €

Egalité femmes / hommes et lutte contre les discriminations

- ✓ **Impliquer les acteurs et partenaires engagés en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**
- ✓ **Formation des acteurs :
« comprendre les mécanismes de discrimination et agir »**

THEMATIQUE TRANSVERSALE « EGALITE FEMMES – HOMMES »

Action n°43 : Impliquer les acteurs et les partenaires engagés en faveur de l'égalité femmes-hommes et la lutte contre les stéréotypes

Pilote	Service Politique de la Ville de la CAVO - Villes
Partenaire(s) associé(s)	Conseil Départemental, CIDFF, associations
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

Si d'importants progrès ont été accomplis depuis plusieurs décennies, force est de constater qu'aujourd'hui encore, l'égalité entre les femmes et les hommes, véritable enjeu de société, tant sur les plans démocratique, économique que social, n'est pas une réalité.

Les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées sont nombreuses, et peuvent être illustrées par quelques exemples :

- 1 femme sur 10 déclare avoir été victime de violences, **1 femme meurt tous les 2 jours** sous les coups de son conjoint (rapport 2006 de l'observatoire national de la délinquance) ;
- En France, près de **80 % des travailleurs pauvres sont des femmes**, qui sont également surreprésentées dans les emplois précaires ;
- **Les salaires féminins** sont encore, à compétence égale, en moyenne inférieurs de **20%** à ceux des hommes ;
- Le « plafond de verre », freine l'accès des femmes aux responsabilités. **Ce phénomène entrave la carrière des femmes** ; il est la conséquence de la rareté de leur présence au sommet des entreprises, des organisations et des institutions publiques. Il constitue un ensemble de barrières invisibles, créées à la fois par des préjugés et stéréotypes et par le mode de fonctionnement des organisations.

De plus, les jeunes femmes de 25 à 34 ans vivant au sein des quartiers prioritaires identifiés par la Politique de la Ville sont plus souvent en charge de famille et sont davantage exposées à la monoparentalité.

L'Agglomération est signataire de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et partenaire du Conseil général dans le cadre de « l'appel des 100 ».

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Constituer un réseau d'acteurs sur le territoire ▪ Susciter une dynamique territoriale ▪ Former les professionnels ▪ Lutter contre les stéréotypes (irrigue toutes les actions) en organisant des actions concrètes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Fédérer les acteurs et constituer des partenariats spécifiques ▪ Disposer d'un diagnostic partagé localement ▪ Changement durable des mentalités en s'attaquant aux préjugés attachés aux représentations du féminin et à celles du masculin.

Modalités opératoires

- **Constituer un Comité Egalité Femmes/Hommes intercommunale**, réunissant les communes et les principaux acteurs institutionnels et associatifs (CAVO, communes, conseil Départemental, CIDFF, Education Nationale, associations...) pour une mise en cohérence et complémentarité des ressources et des initiatives développées par les différents acteurs à partir de leurs des champs de compétences afin de définir une méthodologie de travail préalable à la réalisation d'un diagnostic.
- **Organiser des sessions de sensibilisation/formation des professionnels, des élus.**
- **Réaliser un diagnostic local partagé** en vue de définir des orientations prioritaires et un plan d'actions.

Indicateurs d'évaluation	Points de vigilance
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de partenaires mobilisés et impliqués ▪ Nombre de réunions du Comité Egalité ▪ Nombre de sessions de formations mises en place et de participants, évaluation via un questionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ressources mobilisables et disponibilité, et en fonction, définition d'un plan d'actions réaliste.

Moyens et budgets prévisionnels
<p>Moyens humains et financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ désignation d'un chef de projet dédié au sein du service Politique de la ville de la CAVO. ▪ Prestataire pour les sessions de formation (5 000 € pour 3 à 4 sessions) ▪ Appui éventuel d'un cabinet pour l'accompagnement à la réalisation du diagnostic : 15 000 €.

Financement
<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Droit commun : <input checked="" type="checkbox"/> Crédits spécifiques : Politique de la Ville, Conseil Départemental, Conseil Régional « Actions politique de la ville »

THEMATIQUE TRANSVERSALE « LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS »

Action n°44 : Formation des acteurs : « Comprendre les mécanismes de discrimination et agir. »

Pilote	CAVO
Zones d'intervention	<input type="checkbox"/> Sainte-Geneviève <input type="checkbox"/> Brétigny <input type="checkbox"/> Saint-Michel <input type="checkbox"/> Morsang <input type="checkbox"/> Fleury-Mérogis

Diagnostic

La lutte contre les discriminations est un champ d'intervention qui exige préalablement un travail important de clarification sémantique : si le sens commun retient « l'injustice » résultant d'une inégalité de traitement, le sens de la loi s'avère lui beaucoup plus précis et circonscrit dans les domaines de compétences précisés par la directive européenne « Race et Emploi » (2000). En conséquence, **parler de « lutte contre les discriminations » demande que les participants s'accordent en premier lieu sur le sens donné aux mots employés.**

Si les partenaires donnent la priorité à la lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi et l'accès au logement, force est de constater que des discriminations systémiques sont elles peu évoquées, comme les inégalités d'accès à l'espace public pour les personnes handicapées, ou encore l'accès à l'école pour les enfants autistes.

Face à cette multiplicité de déclinaisons des discriminations observables, il semble nécessaire de **doter les acteurs et les partenaires d'une « culture commune » en matière de discriminations, au moyen d'une formation partagée.** En aval, l'élaboration d'un plan d'actions permettra d'agir, à échelle locale, dans les dimensions les plus concrètes : en relayant d'une part des cas de discriminations avérés auprès des instances en charge (Médiateur des droits) de l'instruction judiciaire des discriminations, et d'autre part, dans une dimension plus pédagogique, de sensibiliser les plus jeunes à comprendre les liens étroits entre préjugés et discriminations, ou encore les employeurs et autres acteurs en responsabilité pour se conformer à la loi.

Objectifs de l'action	Résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter les acteurs d'une « culture commune » en matière de lutte contre les discriminations. ▪ Préciser le champ sémantique des discriminations. ▪ Comprendre les mécanismes de discrimination. ▪ Agir sur le terrain en sensibilisant les plus jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Meilleure compréhension des mécanismes de discriminations. ▪ Actions de sensibilisation en direction de publics cibles : auteurs potentiels de discriminations, victimes récurrentes de discriminations.

Modalités opératoires

Initier des sessions de formation portant sur le sujet « Comprendre les mécanismes de discriminations et agir ». D'une durée de deux jours, la formation (pour 12 participants) s'articule autour des modules suivants :

1. Le sens commun et le sens de la loi.
2. Les 20 critères de différenciation prohibés.
3. Historique de la lutte contre les discriminations.
4. Les mécanismes de discriminations.
5. Les situations récurrentes.
6. Les « plafonds de verre ».
7. Les actions en justice : les preuves, les sanctions.
8. La Halde puis le « Défenseur des Droits » : son rôle et ses interventions.

A l'issue de cette formation, les participants sont invités à **élaborer des actions de terrain sur plusieurs champs d'intervention** : prévenir les discriminations sur le terrain professionnel en direction des employeurs et des représentants des salariés, prévenir les préjugés et les « discriminations » en direction des jeunes, organiser les modalités opératoires d'une réponse institutionnelle pour le traitement judiciaire de cas avérés.

Indicateurs d'évaluation

- Nombre de personnes ayant suivi la formation, évaluation des apports théoriques et pratiques de la formation.
- Plan d'actions de lutte contre les discriminations sur le terrain.

Moyens et budgets prévisionnels

Coûts de prestations : 1400 euros par session, 4200 euros pour trois sessions / an.

Financement

- Droit commun :**
- Crédits spécifiques :** Politique de la Ville, Conseil Régional « Actions politique de la ville »

3^{ème} PARTIE : LES ENGAGEMENTS

1. Les engagements généraux

2. Les engagements des signataires par thématiques

- Emploi et Développement Economique
 - Education et citoyenneté
 - Prévention de la délinquance et Accès aux droits
 - Habitat et Cadre de Vie
 - Santé et Bien-Etre
 - Vie des Quartiers
 - Egalité femmes / hommes et Lutte contre les discriminations
-

1. Engagements généraux

L'ensemble des signataires du contrat de ville s'engage à :

- ✓ **mobiliser les moyens** humains, matériels et financiers à sa disposition **par un fléchage** précis au bénéfice des quartiers prioritaires pour la mise en œuvre du plan d'actions.
- ✓ **Désigner nominativement une personne référente** qui aura en charge la représentation de sa structure aux diverses instances, l'interface technique pour la mise en œuvre du contrat ainsi que la transmission et le partage de données.

L'ensemble des partenaires financeurs s'engage à :

- ✓ **Co piloter les actions dans le cadre des appels à projet Politique de la Ville**

Les partenaires financeurs (Etat, Conseil général, CRIF, CAVO, Communes, CAF) s'engagent à mettre en place une organisation collégiale et concertée pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des appels à projets Politique de la Ville en :

- Mutualisant les instances d'attribution des enveloppes Politique de la Ville des partenaires financeurs et en arbitrant sur les projets retenus et les subventions allouées en une seule et même instance où siègent l'ensemble des partenaires financeurs, soit le Comité de programmation.
- Déterminant et harmonisant les critères d'attribution en fonction des priorités de chaque financeur et des objectifs du contrat de ville.
- Définissant les clés de répartition pour garantir l'équité entre les territoires.

- ✓ **Créer un fonds d'initiatives locales pour le financement de micro-projets**

Chaque financeur pourra réserver une partie de son enveloppe afin de créer la possibilité de financer des micro-projets dans les quartiers avec, dans la mesure du possible, des procédures simplifiées et des arbitrages communs dans le cadre des textes en vigueur.

Ce fonds permettra ainsi de soutenir les associations portant des projets très locaux dont le poids financier ne justifie pas un passage par les exigences traditionnelles des appels à projets politique de la ville (enveloppe dédiées aux conseils citoyens, ...).

- ✓ **Soutenir la vie associative**

Le soutien aux associations et à leurs projets constitue un enjeu fondamental de la Politique de la Ville et cela tout particulièrement en matière de sécurisation de leurs financements (conventions pluriannuelles d'objectifs) et de simplification des procédures administratives (mise en commun des formulaires de demande de subvention, documents à joindre...).